

1^{ères} rencontres de danse Free style de l'ASCM

Vendredi 23 juin 2017 - Règlement de participation

1- Conditions générales

Etre né entre le 1 juillet 1999 et le 30 juin 2010.

Les inscriptions doivent être faites sur l'imprimé à télécharger sur le site de l'ASCM : ascm-montaudran.com L'imprimé sera retourné (asc.montaudran@orange.fr) complété et signé soit :

- ☞ par le candidat majeur,
- ☞ par le représentant légal pour les candidats mineurs.

Pièces à joindre : Photocopie de la carte d'identité ou du passeport

La participation au concours est gratuite.

2- Conditions de participation

Les candidats seront divisés en 3 groupes :

- ☞ Le groupe des plus jeunes 7- 10 ans : nés entre le 30 juin 2007 et le 30 juin 2010.
- ☞ Le groupe des moyens 11 – 13 ans : nés entre le 30 juin 2004 et le 30 juin 2006
- ☞ Le groupe des plus grands 14 _ 18 ans : nés entre le 30 juin 2003 au 30 juin 1999

Tous styles de danse acceptés. Aucun élément technique imposé. Présentation des prestations soit :

- ☞ en solo,
- ☞ en duo ou en couple, (suivant le style de danse)
- ☞ en groupe limité à 6 personnes.

La durée de la présentation est limitée à

- ☞ Groupe des **plus jeunes** : **1.50 mn** (+ou – 50 secondes) par candidat.
- ☞ Groupe des **moyens** : **2.00 mn** (+ou – 50 secondes) par candidat
- ☞ Groupe des plus **grands** : **2.50 mn** (+ou – 50 secondes) par candidat

Le nombre maximum de candidats par catégorie est fixé à 15. (Duo, couple ou groupe = 1 candidature).

Le support musical à déposer au **secrétariat de l'ASCM avant le 19 juin (format MP3 ou CD format physique.**

Ordre de passage par catégorie : Tirage au sort le **vendredi 23 juin à 19h précises.**

3- Jury : appréciation à double jury

☞ **Jury associatif**

Juliette et Justine du groupe **Concordia**, Huguette de **l'ASCM**, Mélanie **professeur de danse de l'ASCM**, 1 animateur du **CLAE Montaudran (à confirmer)** et de **2 jeunes du quartier tirés au sort** le soir du concours.

☞ **Jury public**

Un **jury issu du public** sera composé de 5 personnes tirées au sort le soir du concours.

Scrutateur : Monsieur Jean Pierre POUXVIEL, Trésorier ASCM et un membre du public,

Critères d'appréciation : L'originalité de la chorégraphie et de la présentation.

Le résultat final : moyenne des résultats des 2 jurys. En cas d'ex-aequo le public départagera les candidats à l'applaudimètre.

4- Gratifications :

Les 3 meilleurs de leur catégorie seront invités à présenter leur prestation lors du gala de danse de l'ASCM à Limayrac le samedi 25 juin à 20h30.

Tous les candidats recevront un certificat de participation et des récompenses offertes par nos sponsors et soutiens.